



Seniors



croix-rouge française
PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS

LIVRET D'ACCUEIL

NOUS SOMMES

LÀ

**POUR VOUS
SOUTENIR**



BIENVENUE DANS NOTRE ÉTABLISSEMENT

Madame, Monsieur,

Ce livret va vous permettre de découvrir l'ensemble des prestations que nous vous proposons à la Résidence Val de Meuse et vous guider dans votre nouveau cadre de vie en répondant aux principales questions que vous pouvez vous poser.

L'ensemble de l'équipe reste à votre disposition pour répondre à vos interrogations et résoudre au mieux les éventuelles difficultés que vous pourriez rencontrer.

Notre préoccupation principale est de vous apporter la sécurité, le confort et le bien-être dont vous avez besoin. Nous déployons ainsi toute notre énergie pour vous offrir un accompagnement personnalisé et de qualité.

Dans un souci constant d'amélioration de la prise en charge proposée, nous évaluerons régulièrement votre niveau de satisfaction et prendrons en compte vos attentes dans la mesure de nos possibilités.

L'ensemble du personnel se joint à moi pour vous souhaiter la bienvenue à la Résidence Val de Meuse de Givet.

Gaëlle TESTA
Directrice



SOMMAIRE

4 /

Présentation de l'établissement

6 /

L'admission dans notre
établissement

7 /

Une équipe pluri-professionnelle à
votre disposition

12 /

Nos locaux

15 /

Les services de la structure

20 /

Votre participation à la vie de
l'établissement

21 /

Notre situation géographique



PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT



82

Chambres simples

dont

13

Chambres en
Unité de Vie
Protégée
(UVP)

La **Résidence Val de Meuse** est un Etablissement d'Hébergement de Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), situé en plein cœur du centre-ville de Givet, à proximité du Fort de CHARLEMONT dans la Pointe des Ardennes.

Il héberge des personnes seules et/ou des couples âgés d'au moins 60 ans, ainsi que, par dérogation, des personnes de moins de 60 ans.

L'établissement est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.

14

Chambres en
unité Personnes
Handicapées
Vieillissantes
(PHV)

13

Chambres en
Unité Grands
Dépendants
(UGD)



Il dispose de **82 chambres simples** et est organisé en **4 unités de vie**.

Établissement de la Croix-Rouge française, l'EHPAD « **Résidence Val de Meuse** » est géré par **Madame TESTA Gaëlle** ainsi que **Madame MAGGIO Elodie**, Infirmière coordinatrice.

La Résidence Val de Meuse vous propose des possibilités d'hébergement et d'accompagnement adaptées selon vos besoins :

- ✓ En séjour permanent, **80 places** dont :
 - **12 places** en unité de vie protégée pour les résidents atteints de la maladie d'Alzheimer et/ou troubles apparentés
 - **14 places** en unité PHV dédiée aux personnes handicapées vieillissantes
 - **13 places** en unité grands dépendants, qui nécessite une attention constante par notre équipe.
- ✓ En séjour temporaire, **2 places**, pour tout besoin de répit ou d'organisation familiale, sociale, professionnelle de votre aidant ; pour « tester » la vie en établissement ou encore en sortie d'hospitalisation avant un retour à domicile.

Le Pôle d'Activité et de Soins Adaptés (PASA) accueille du **mardi au vendredi de 10h00 à 17h00**, des **résidents** de l'établissement ayant des troubles cognitifs. Des activités sociales et thérapeutiques, individuelles et collectives sont proposées afin de maintenir ou réhabiliter les capacités fonctionnelles, cognitives et/ou sensorielles des résidents, ainsi que leurs liens sociaux.



L'ADMISSION DANS NOTRE ÉTABLISSEMENT



Vous êtes invité à visiter la structure avec vos proches et à rencontrer les membres de l'équipe. Le dossier d'inscription vous est remis sur demande.

Avant toute admission, le dossier d'inscription (administratif et médical) dûment complété devra être remis à l'établissement ou transféré via le dispositif régional mis en place (trajectoire).

A l'issue de la visite de pré-admission, et après avis du médecin coordonnateur, l'admission est prononcée par le directrice de l'établissement.

Lors de votre accueil, il vous est remis le règlement de fonctionnement. Vous signerez également le contrat de séjour qui fixe les modalités et la durée de votre accompagnement.

Dès votre entrée, nous sommes à votre écoute pour connaître vos attentes, besoins, satisfactions quant à votre intégration dans notre établissement.



Deux mois après votre admission, nous vous proposons de remplir un questionnaire de satisfaction afin de faire un bilan de votre entrée.

Un projet personnalisé sera élaboré ou actualisé avec vous et votre proche (si vous le souhaitez) sur la base de vos attentes et besoins dans le mois de votre entrée.

Vous (ou votre représentant légal) avez la possibilité d'exercer par écrit un droit de rétractation dans les quinze jours qui suivent la signature du contrat de séjour (ou l'admission si celle-ci est postérieure à la signature du contrat de séjour) sans autre contrepartie que l'acquittement du prix de la durée du séjour effectif.

UNE ÉQUIPE PLURI- PROFESSIONNELLE À VOTRE DISPOSITION



L'équipe administrative



L'agent administratif

« Je suis à votre disposition pour tout renseignement concernant le fonctionnement et le confort de votre accompagnement au sein de la Résidence. Je m'occupe du suivi et du traitement de votre dossier administratifs »



La comptable

« Je m'occupe de la facturation et de la comptabilité. Je reste à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches administratives ou lors de soucis de facturation. »

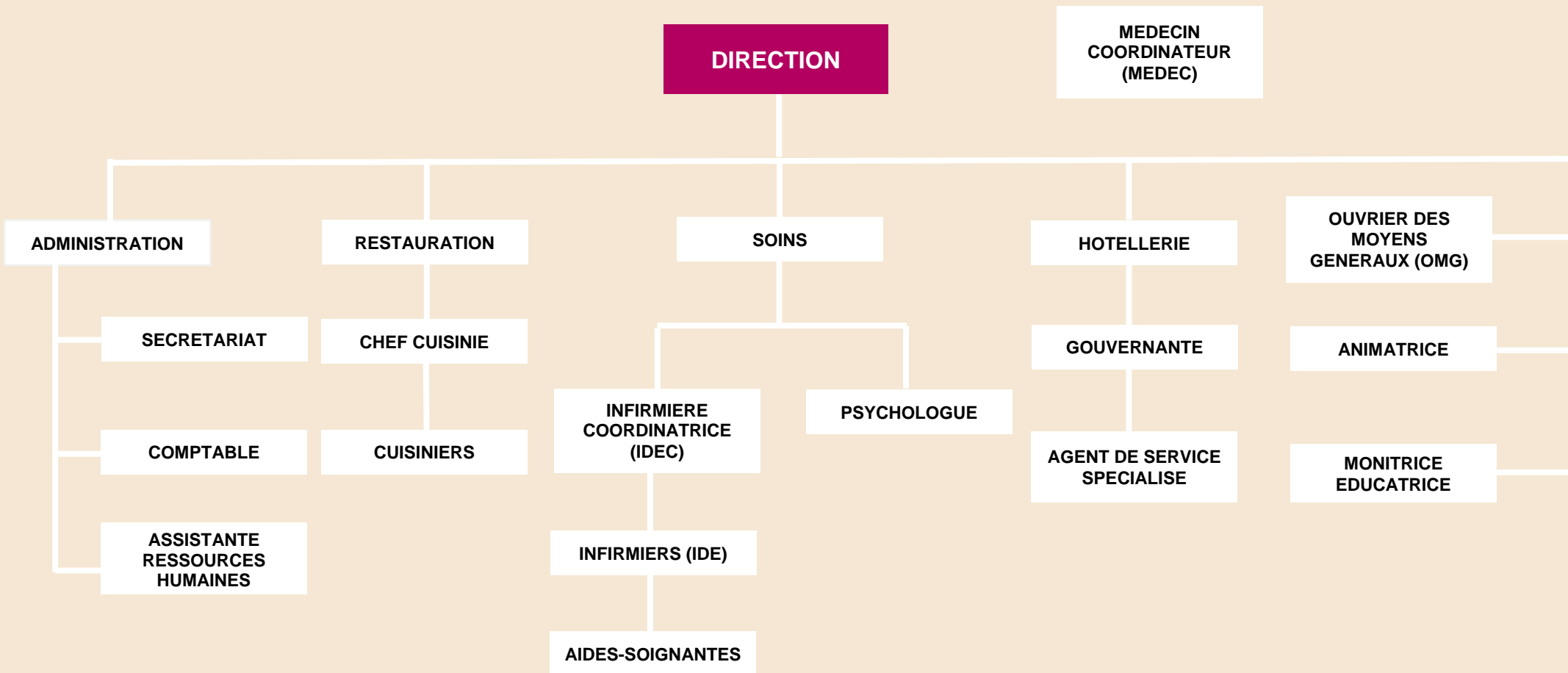


La Directrice

« Je suis responsable de la conformité de la gestion de la résidence et notamment de la qualité des services rendus aux résidents. Je suis garante de la sécurité des installations, de la compétence des équipes, du confort des résidents. Je mobilise les ressources de l'environnement professionnel de la Résidence pour que les résidents bénéficient de la meilleure qualité d'accueil, d'accompagnement et de soins. »



L'équipe professionnelle



L'équipe médicale et paramédicale

L'établissement dispose d'un personnel médical et paramédical assurant une permanence des soins 24H/24.



Le Médecin coordonnateur

« Je suis salarié de l'établissement. Je m'occupe de coordonner les professionnels de santé intervenant dans l'établissement pour que votre parcours de soin soit adapté et cohérent au regard de vos besoins. Je m'assure de la compétence des soignants et de la conformité des pratiques. Je n'ai le droit de prescrire qu'en cas d'urgence. Rassurez-vous : la douleur est une urgence. »



L'aide-soignant, l'aide-médico-psychologique et l'auxiliaire de vie

« Je vous aide dans vos actes de la vie courante (repas, déplacements, déplacements, installation...) le jour et la nuit et dispense vos soins d'hygiène et de confort. »



La psychologue

« Je m'assure que votre vie dans la maison vous satisfait. Je viendrai vous voir pour faire un bilan. Vous pouvez m'appeler si vous n'avez pas le moral ».



L'infirmière coordinatrice

« J'encadre et anime l'équipe soignante afin de garantir vos soins, conformément à votre projet de soins. Je gère le matériel médical. J'organise les hospitalisations et les retours d'hospitalisations. Je suis garant de la continuité des soins. »



Les infirmières

« Je réalise vos soins infirmiers qu'ils soient de traitement et de confort dans le respect de la prescription du médecin traitant. Je m'assure que les autres soins sont réalisés conformément à votre projet de soins. Je prends les rendez-vous pour les consultations.»



Les professionnels de santé libéraux



Le médecin traitant

Vous avez le **libre choix** de votre médecin traitant. Celui-ci prend en charge votre suivi médical, en lien avec notre personnel soignant et le médecin coordonnateur de l'établissement. Il est votre interlocuteur et celui de votre famille pour toute question relative à votre état de santé.



Des professionnels libéraux (pédicure(s), podologue(s), kinésithérapeute(s), orthophoniste(s), ...) peuvent intervenir dans l'établissement selon vos besoins. La plupart de ces professionnels interviennent suite à une prescription du médecin traitant et ils sont le plus souvent sous statut libéral.

Vous avez le choix de vos intervenants libéraux et le règlement des consultations est à votre charge - remboursé par les organismes d'assurance maladie. L'établissement vous propose une liste de professionnels et vous invite à les contacter.



Les équipes d'hôtellerie, d'animation et de maintenance



Les agents de service d'hôtellerie

« Je vous apporte votre petit déjeuner le matin. Je fais le ménage tous les jours dans votre chambre, dans les salons, les couloirs et les locaux de service. »



La gouvernante

« Je suis en charge des prestations hôtelières de l'établissement. J'organise les différents services (ménage, blanchisserie, restauration...) et m'assure de la qualité de l'offre fournie »



Les coiffeuses

Les coiffeuses intervenants dans l'établissement sont également à votre disposition à vos frais et sur rendez-vous. Leurs tarifs ainsi que leurs horaires sont affichés sur la porte de notre salon de coiffure.



L'éducatrice monitrice

« Je participe à l'action éducative, l'animation et l'organisation de la vie quotidienne des résidents de l'unité PHV. Je vous accompagne dans la mise en œuvre de votre projet individuel et adapte les dispositifs à vos besoins, capacités et souhaits. J'instaure une relation éducative avec vous et votre environnement. »



L'agent de maintenance

« Je m'assure que vous êtes bien installé(e) dans votre chambre par installation et réglage de votre télévision, la mise en place d'autres outils numériques, le cas échéant, des meubles, des tableaux. Je suis responsable de la sécurité du bâtiment et des équipements de la maison. Je peux effectuer de petites réparations. »



Les cuisiniers

« Nous vous proposons une alimentation variée et équilibrée, cuisinée sur place en tenant compte de vos goûts et habitudes et régimes alimentaires. »



La lingère

« J'assure la distribution du linge plat (serviette de toilette, gant de toilette, drap... l'entretien (lavage, séchage, repassage) fournis par la Résidence, ainsi que votre linge propre personnel ».



L'animatrice

« Je vous propose chaque semaine un programme d'activités. Je vous rencontre à votre arrivée pour que vous me fassiez part de vos préférences et des activités que vous avez toujours privilégiées. Je participe à l'élaboration de votre projet personnalisé et évalue votre intérêt pour les activités auxquelles vous avez participé. Régulièrement, je reviens vers vous pour sélectionner de nouvelles activités.»

NOS LOCAUX



Votre chambre

Chaque chambre est d'une superficie allant de 15m² à 34m² et bénéficie des équipements suivants :

- ✓ Salle de bain adaptée avec WC
- ✓ Lit médicalisé
- ✓ Armoire
- ✓ Table adaptable
- ✓ Prise de téléphone
- ✓ Prise de télévision
- ✓ Appel malade



Celle-ci peut être personnalisée avec votre mobilier. Un contrôle de sécurité des installations sera effectué. Tout équipement dangereux pourra être ôté de la chambre.

L'ouverture de ligne téléphonique est laissée à la charge du résident et/ou sa famille ainsi que le règlement des factures. Pour cela, vous pouvez contacter le fournisseur de votre choix.



Les aliments laissés dans la chambre par la famille sont sous la responsabilité de celle-ci. Attention aux problèmes de conservation – intoxication !



Les espaces communs

- ✓ Un hall d'accueil
- ✓ Plusieurs petits salons de détente
- ✓ Une grande salle de restauration
- ✓ Une salle d'animation « LA BEUQUETTE »
- ✓ Un salon de coiffure
- ✓ Une salle de kinésithérapie avec divers équipements (vélo, tapis roulant, ...)
- ✓ Un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA)
- ✓ Un espace « Snoezelen », lieu de stimulation multisensorielle contrôlée visant à éveiller la sensorialité de la personne stimulée, dans une ambiance sécurisante





Les espaces extérieurs

- ✓ Une cour extérieure avec chaises, tables et parasols (printemps et été)
- ✓ Un jardin pour les résidents de l'Unité de Vie Protégée
- ✓ Une terrasse pour les résidents qui bénéficient du PASA
- ✓ Un accès simplifié au Centre Ville de GIVET et sur les quais de Meuse
- ✓ En projet : un futur verger thérapeutique permettant un nouvel accès aux espaces verts



LES SERVICES DE LA STRUCTURE



Les repas

Les habitudes et préférences des résidents sont respectées dans la mesure du possible.

Les petits déjeuners sont servis en chambre ou dans le salon de l'unité concernée.

Les repas sont confectionnés sur place par une équipe de restauration composée d'une cheffe de restauration et de deux cuisiniers. Les repas sont pris en salle de restauration.

Vous pouvez donner votre avis sur les menus et la qualité de la restauration par l'intermédiaire de la commission des menus et à l'occasion d'enquêtes de satisfaction. N'hésitez pas à faire part de vos remarques à l'équipe, nous nous employons à vous satisfaire.

Toutes les dispositions sont prises pour que soient respectées les prescriptions médicales relatives aux régimes alimentaires.

La décision d'adopter un régime ou des textures modifiées est une décision pluridisciplinaire présentée, discutée avec le résident et sa famille et réévaluée régulièrement.

Vous pouvez déjeuner à l'extérieur (en informant l'équipe administrative ou les infirmières 48h à l'avance).

Horaires

Petit déjeuner à partir de 8h00

Déjeuner à partir de 12h30

Collation/goûter à partir de 15h30

Dîner à partir de 18h30





Les animations

Dans le cadre d'un accompagnement global, l'établissement vous apporte une réponse individualisée dans le but d'assurer votre bien-être et votre autonomie tout en favorisant l'expression de votre citoyenneté.

Le service animation vous propose des activités variées en fonction de vos besoins et de vos envies. L'animatrice aura pour but de vous sociabiliser dans des activités de groupes vous permettant d'être stimulé (au niveau cognitif et moteur) et de rompre avec l'isolement tout en respectant vos volontés.

Afin d'offrir une solution adaptée au vieillissement des personnes en situation de handicap, notre monitrice éducatrice veille au maintien de l'autonomie physique et psychique des résidents, ainsi qu'à la continuité de leur vie sociale. Elle met en place également un suivi socio-éducatif adapté autour du projet personnalisé.

Vous êtes invités à prendre part aux activités suivantes :

- ✓ Activités de sociabilisation (jeux de société, concerts, fêtes, etc)
- ✓ Activités cognitives (jeux de mémoire, La Grande Dictée, etc)
- ✓ Atelier chant
- ✓ Atelier de Création Manuelle (bricolage, cuisine, jardinage, ect)
- ✓ Loto
- ✓ Gymnastique douce
- ✓ Sorties (marché, ballades, festivités de la ville, etc).





La communication

Afin de communiquer avec vous et vos proches, nous avons mis en place :

- ✓ Un planning hebdomadaire d'activités est élaboré
- ✓ « Les Dates à Retenir » du mois vous permettent vous et vos proches de vous investir dans les événements proposés
- ✓ Notre Revue d'établissement « Le Regard du Val » distribuée chaque trimestre vous permettra d'être informé de la vie de l'établissement
- ✓ Les affichages au sein de notre établissement (menus et plannings d'activités)
- ✓ L'écran dynamique de l'accueil (affiches pour les anniversaires et divers événements)
- ✓ Les actualités de la semaine suivante envoyées tous les vendredis par mail à vos proches
- ✓ La page facebook (sur le droit à l'image) « [EHPAD Val de Meuse Givet CRF](#) »

Planning des activités de la semaine
SEMAINE 32 - MOIS D'AÔÛT

Pour toute demande ou suggestion concernant l'animation n'hésitez pas à nous solliciter.

LUNDI 08/08	11H-12H Revue de presse A la Beauquette	15H00 Cinéma Film sélectionné par les résidents ou Ballade En fonction des conditions météo sur inscription Au Restaurant / Le long des quais
MARDI 09/08	11H-12H Jeux de mémoire A la Beauquette	A partir de 15H00 Ateliers Jeux de société et baby-foot A la Beauquette
MERCREDI 10/08	10H30-11H30 Gym douce Avec Maxence A la Beauquette	A partir de 14H30 Atelier de Création manuelle A la Beauquette
JEUDI 11/08	11H-12H La Grande Dictée sur thématique A la Beauquette	15H Loto En salle de Restauration
 VENDREDI 12/08	11H-12H Sortie Marché Sur inscription Au centre-ville	14H30 Soins de bien-être A la Beauquette
SAMEDI 13/08	votre prochain atelier chant avec Maryvonne aura lieu le samedi 20 août	

LES DATES À RETENIR AU MOIS DE JUILLET

06.13.27/07	TOURNOI DE BABY-FOOT Début du tournoi le 06/07, Demi-finale le 13/07, finale le 27/07. L'activité (horaires et lieu) sera détaillée dans les plannings hebdomadaires	
06/07	ZOTHÉRAPIE De 14h30 à 16h30 - UGD, UVP, la Beauquette	
08/07	ATELIER CONFECTION ET DÉGUSTATION DE SMOOTHIES A partir de 15h00. En salle de restauration.	
14/07	CÉLÉBRATION DU 14 JUILLET ! Programmation à venir en fonction des événements de la Ville.	
18/07	NOUVEL ATELIER* DE CONFECTION DE CONFITURES Au PASA. A partir de 14H30.	
20/07	CONCERT DU BAL À JOJO A partir de 14h30. En Salle de Restauration.	
21/07	CÉLÉBRATION DES ANNIVERSAIRES DU MOIS A partir de 15h30. En Salle de Restauration.	
26/07	CRÊPES PARTY ET JEUX DE SOCIÉTÉ A partir de 15h30. En Salle de Restauration.	

FÊTES ET ANIMATIONS PONCTUELLES
(HORS PLANNING HABITUEL)
À LA RÉSIDENCE VAL DE MEUSE DE GIVET
BON MOIS DE JUILLET À TOUS !

En fonction des événements, ce planning est susceptible d'être modifié. En cas de doute, merci de vous fier au planning hebdomadaire.



Le culte

La pratique des différents cultes constitue un droit. Si vous souhaitez recevoir la visite d'un ministre ou d'un aumônier de votre confession, vous pouvez en faire la demande auprès des membres de notre équipe.

Pour certaines adaptations de votre quotidien ou certaines volontés spécifiques en lien avec votre religion, nous vous invitons à revenir vers l'équipe pour formuler votre requête.



Les visites

Il vous est possible d'inviter ou de recevoir quiconque de votre famille ou de vos amis durant toute la journée.

En cas de fermeture de l'entrée (entre 21h00 et 08h00), un numéro est à disposition pour prévenir les agents de nuit présents.

Les visiteurs peuvent venir avec des animaux de compagnie s'ils ne présentent aucun risque sanitaire et de sécurité.

Vous pouvez également les inviter à partager votre déjeuner ou dîner en les inscrivant au préalable à l'accueil. Ils sont également les bienvenus lors d'activités d'animation.

Nous vous rappelons toutefois que toute personne circulant au sein de l'établissement est soumise au respect du règlement de fonctionnement. Une maison de retraite médicalisée est un lieu de vie et un lieu de soins.

Les visites le matin sont autorisées de 9h30 à 12h00, il ne faut cependant pas oublier que c'est un temps qui est dédié aux soins de nos résidents, de ce fait nous vous demanderons de respecter la demande de sortie de chambre effectués par les salariés pour effectuer les soins de votre proche.





Le courrier

Vous pouvez recevoir votre journal ou autre abonnement au sein de l'établissement. Il vous sera distribué dans votre chambre ou mis à votre disposition à l'accueil.

Nous vous invitons à distinguer le courrier personnel du courrier administratif (avis d'imposition par exemple). Pour éviter toute perte, ce dernier peut être envoyé à l'adresse du référent administratif désigné à l'admission, avec votre accord.



Le dépôt de vos biens et valeurs

Un coffre est à votre disposition pour conserver en toute sécurité vos biens de valeurs. Les modalités et conditions pratiques de ce service sont expliquées dans le règlement de fonctionnement. **Il est déconseillé de conserver des objets de valeur** (bijoux, carte de crédit, chéquier, ...) dans la chambre.



Le transport

L'établissement organise votre transport lors de sorties, visites programmées par **les animatrices dans le cadre des activités**.

Lors de consultation de professionnels médicaux externes, l'infirmière se chargera de la réservation d'un taxi/VSL/ambulance sauf si un de vos proches souhaite vous y conduire. Dans ce cas, ce dernier se chargera de la prise de rendez-vous et en informera le service.



Les aides aux actes administratifs

La Directrice et la comptable sont à votre disposition pour tout renseignement concernant les aides financières auxquelles vous pourriez être éligible à savoir : les allocations logement, l'aide sociale, un crédit d'impôt.

Toutes ces aides sont soumises aux conditions de ressources.



VOTRE PARTICIPATION À LA VIE DE L'ÉTABLISSEMENT



Vous pouvez devenir membre du Conseil de la Vie Sociale. Ce conseil est une instance collégiale qui donne son avis et émet des propositions sur le fonctionnement de l'établissement ; il a vocation à favoriser la participation des résidents et de leurs familles.

Le règlement intérieur du Conseil de la Vie Sociale ainsi que les comptes rendus des réunions sont disponibles à l'accueil

Vous pouvez adresser vos questions et remarques dans la boîte aux lettres dans le hall d'accueil de la Résidence.

Une réunion des familles et des résidents est organisée tous les ans et permet d'échanger sur le fonctionnement de l'établissement, vos souhaits ou besoins.

Un questionnaire de satisfaction vous sera proposé tous les ans et suite à votre accueil dans l'établissement.

La Directrice de l'établissement et son équipe se tiennent également à votre disposition pour toute question, souhait ou demande d'échange. Nous vous invitons à prendre rendez-vous.

NOTRE SITUATION GÉOGRAPHIQUE



Adresse

Résidence Val de Meuse

16 Rue Flayelle

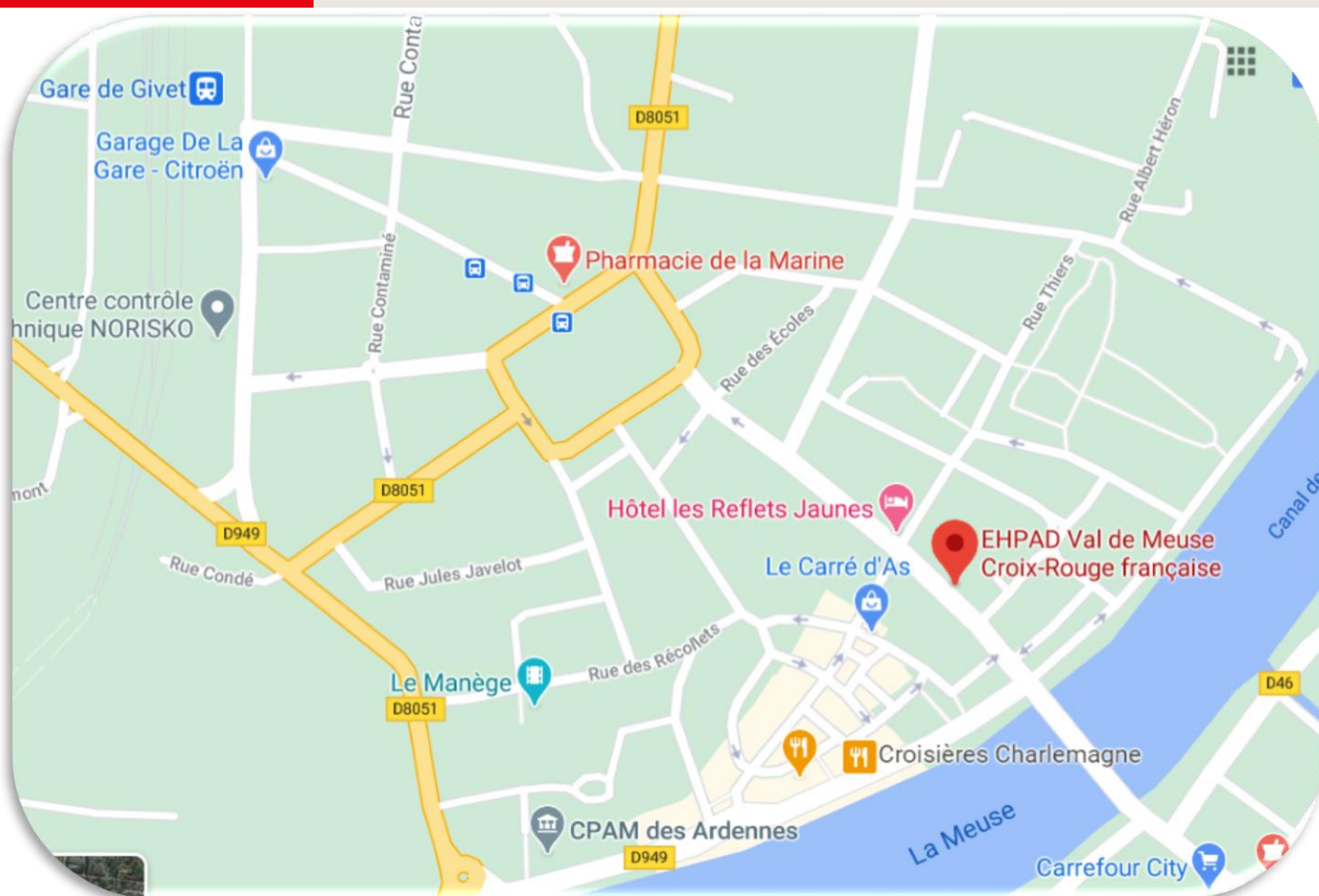
08 600 GIVET

N° de téléphone : 03 24 42 09 65

N° de fax : 03 24 41 68 75

Horaires d'ouverture : 9h à 12h et 14h à 20h

Possibilité d'accès : [Train/Bus](#)





croix-rouge française
PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS



Retrouvez toutes les informations sur
croix-rouge.fr ou pouvous.croix-rouge.fr

